Berguette Molinghem

ISBERGUES INFOS

- Mars 2013 -

Sommaire

Vie Municipale 2 - 11

Carnaval des écoles
18ème carnaval des écoles Pasteur et Carnot
Illuminations de fin d'année 2012/2013
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 14 décembre 2012
Les chiens… encore les chiens

Ducasse du Geai 12

Vie Scolaire 13

Les garderies
Portes ouvertes du collège Maurice Piquet

Vie Associative et Sportive 14 - 17

Agenda
Repas dansant du C.O.S.S.A.F.
Concert de printemps de l'harmonie municipale
« Agence matrimoniale Cœur Accord »
« Bonne fête Suzette »
E.S.I. Athlétisme
Amicale des donneurs de sang

Vie Culturelle 18 - 19

« Dervah »
L'Ogrelet
« Est-ce que vous pouvez m'aider ? »
« Festival de l'humour »

Informations générales 20

Info Energie
Le P.L.I.E. : un accompagnement pour l'emploi

Bloc notes 21 - 22

Conseil Municipal

Le conseil municipal de la ville d'Isbergues se réunira à l'Hôtel de Ville :

- le jeudi 21 mars à 18H : débat d'orientation budgétaire
- le jeudi 28 mars à 18H : vote du budget

Cérémonie du 19 mars

La cérémonie à la mémoire des militaires morts en Afrique du Nord aura lieu le **mardi 19 mars 2013** aux monuments aux morts :

- de la commune associée de Molinghem à **17H**,
- de la commune associée de Berguette à **17H15,**
- d'Isbergues à **17H30**.

L'accueil de loisirs recrute

A l'occasion des différents accueils de loisirs qui se dérouleront pendant l'année 2013, la ville d'Isbergues recrute des animateurs **possédant le BAFA**, ou éventuellement la première partie du BAFA.

Ces accueils de loisirs fonctionneront **de 9H à 17H du lundi au vendredi** pendant les périodes suivantes :

du 15 au 19 avril, du 8 juillet au 2 août et du 5 au 23 août

Vous pouvez dès maintenant envoyer votre candidature et un curriculum vitae en précisant la période souhaitée à :

Service Jeunesse
Hôtel de ville, 37 rue Jean Jaurès - 62330 ISBERGUES

Passage de la balayeuse

La balayeuse de la Communauté de Communes Artois Flandres, effectuera le nettoyage des rues de la commune pendant la période **du 11 au 15 mars 2013.**

Pour tout renseignement concernant l'itinéraire emprunté par la balayeuse, prendre contact avec :

La Communautés de Communes Artois Flandres (C.C.A.F) *rue Jean Jaurès à Isbergues au* **03.21.61.54.40**

Directeur de la publication : **Jacques NAPIERAJ**
Rédaction, conception et impression : Mairie d'Isbergues - Service informations - 37, rue Jean Jaurès - 62330 Isbergues
Tel : 03.21.61.30.80 - Courriel : service-informations@ville-isbergues.fr - Site Internet : www.ville-isbergues.fr
Dépôt légal : Mars 2013 - Tirage en 4 500 exemplaires - Distribution gratuite.

Impression Ville d'Isbergues

Journal d'informations municipales n°257

Etat-civil

NAISSANCES

Le 7 janvier, **Ethan MESLE**, fils de Philippe et de Nathalie GOUBET, *14 rue Pasteur.*
Le 8 janvier, **Maurine VERGOTEN**, fille de Maximilien et de Julie DEBERDT, *34 Coron Féron.*
Le 10 janvier, **Valentin ROUSSEL**, fils de Guillaume et de Cécile WOZNICZAK, *49 rue Jean Jaurès.*
Le 19 janvier 2013, **Léa VAN HEDDEGEM**, fille de David et de Gwendoline COLLÉ, *5 rue Louis Braille.*
Le 27 janvier, **Lorenzo MANTEL**, fils de Kévin et de Charlotte BEAUSSART, *30 rue de la Libération.*

DECES

Le 20 janvier, **Marthe BÉCART**, 92 ans, veuve de Albert NEYRINCK, *5 rue Gouraud.*
Le 29 janvier, **Gérard RÉANT**, 81 ans, retraité, époux de Marie-Thérèse DANEL, *10 rue Bérégovoy.*
Le 26 janvier, **Corinne DELPORTE**, 50 ans, appartement 12, résidence Colette.
Le 31 janvier, **André THOREL**, 78 ans, retraité, époux de Monique RUGUET, *1 A rue Henri Ponche.*

Carnaval des écoles
réglementation de la circulation

VENDREDI 8 MARS 2013

Ecole élémentaire Danton - Maternelle Centre

A l'occasion du carnaval des enfants qui se déroulera le **vendredi 8 mars**, la circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du carnaval, rue E. Zola (partie comprise entre la rue J. Jaurès et la rue Louis Braille), rue Louis Braille, rue Danton jusqu'à la l'école Danton, Avenue du Groënland, rue de l'Alaska, rue A. Lamendin et rue J. Jaurès (partie comprise entre la rue A. Lamendin et la rue E. Zola) de 13H30 à 16H.

VENDREDI 15 MARS 2013

Ecole privée St Eloi - Ste Isbergue

A l'occasion du carnaval des enfants qui se déroulera le **vendredi 15 mars**, la circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du carnaval, rue A. Lamendin, rue de l'Alaska, Avenue du Groënland, rue Danton jusqu'à la rue Fléming, rue Fléming, rue Jean Macé puis retour à l'école, rue A. Lamendin 15H15 à 15H45.

MARDI 19 MARS 2013

Ecole Francis Billiau, maternelle de Berguette et I.M.E « la petite montagne »

A l'occasion du carnaval des enfants qui se déroulera le **mardi 19 mars**, la circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du carnaval, rue Bérégovoy, rue des écoles jusqu'à la rue Georges Brassens, rue Georges Brassens, rue Louise Michel, rue de l'église de Berguette et rue E. Mille de 14H15 à 15H.

18ème Grand Carnaval des écoles Pasteur et Carnot

Le comité des fêtes de Molinghem organise son 18ème grand carnaval le **jeudi 7 mars 2013** dans la salle Léo Lagrange.

Rassemblement des enfants costumés des groupes scolaires Pasteur et Carnot à 13H30, place Lamartine.

Evolution carnavalesque avec François « le Galocheux » et les Grosses Têtes du Carnaval de Nice, puis départ en cortège vers la salle polyvalente dès 14H.

A partir de 14H30, deux heures de suspense et de joie avec « François » le clown jongleur, « Aurélien » le grand magicien, puis entracte et goûter pour les enfants et pour terminer un Super Show de magie et de grandes illusions avec « It's MAGIC ! » (Arnaud et Isabelle PENIN).

Attention !!!

Les enfants seront libérés vers 16H30 à la salle Léo Lagrange, sauf pour les primaires du groupe Pasteur pour qui la sortie se fera à l'école.

Rappel : les parents ne seront pas autorisés à accompagner leurs enfants durant le spectacle, qui est organisé par le comité des fêtes de Molinghem, avec le concours de la municipalité et des services techniques de la ville.

Ce spectacle entre dans le cadre des activités scolaires.

Stationnement : *Le stationnement et la circulation de tous les véhicules (sauf organisateurs) seront interdits sur la chaussée face à la mairie annexe de Molinghem le jeudi 7 mars 2013 de 13H à 14H30.*

Au départ du cortège prévu vers 14H et lors du passage de celui-ci la circulation de tous les véhicules sera interdite rue du 8 mai (partie comprise entre la pharmacie et le cabinet dentaire), puis rue Léo Lagrange. Pour le défilé du groupe scolaire Carnot, la circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du carnaval, rue du 11 novembre et rue du Docteur Bailliet le jeudi 7 mars 2013 de 13H30 à 14H.

Expression des conseillers municipaux

Conformément à la loi du 27 février 2002, « un espace est réservé dans le bulletin municipal à l'expression des conseillers municipaux ».

Un nouvel élan pour la ville

Nous avons assisté à la cérémonie des Vœux de la Municipalité. D'habitude, cette cérémonie est déjà ennuyeuse et longue… trop longue. Mais cette année, 3 h de discours et remises de médailles. Autosatisfaction du Maire et sa première adjointe sur toute la ligne, rien ne semble les perturber comme s'ils concourraient pour conserver leur triple A. Même la brosse à reluire avait été conviée !!!!!!

Lors de cette cérémonie, nous avons noté la différence de considération entre élus médaillés et employés municipaux médaillés ou retraités. Cette attitude est d'autant plus choquante que nous avons pu remarquer l'excellent travail fourni par le personnel municipal dans le bâtiment qui regroupera les services techniques, rue Anatole France.

Lors de la présentation du diaporama, nous avons été visés par Mme Dautriche, mais que celle-ci se rassure, notre point de vue concernant le centre culturel reste le même, malgré notre présence lors de la visite des chantiers municipaux du 15 décembre 2012. Notre participation à cette visite montre notre intérêt pour tous les travaux que nous y soyons favorables ou non.

REALISME, OPTIMISME, ACTION, ESPOIR, mots clés du discours du Maire. Ces mots sont ceux d'un politicien qui se veut réaliste mais déconnecté des réels soucis quotidiens de ses administrés.

Nous aimerions que Monsieur le Maire, lors de sa prochaine cérémonie des vœux, ajoute à son bilan le nombre d'emplois qu'il aura attiré dans notre ville durant l'année 2013.

nouvel-elan-isbergues@laposte.net

LA RESIDENCE : « Foyer logement »

Vous avez 60 ans et plus, vous souhaitez habiter dans un lieu autonome, sécurisé et convivial préservant votre autonomie ; alors La Résidence d'Isbergues, située rue Emile Zola, peut répondre à vos attentes.
Vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur la vie quotidienne de La Résidence, contacter l'Hôtel de Ville d'Isbergues, 37 rue Jean Jaurès au 03.21.61.30.80.

Anniversaires
(Février 2013)

Le 27 février, journée anniversaire à la résidence pour **Denise P**, 77 ans - **Marie-Thérèse J**, 86 ans - **Raymond M**, 84 ans. Le personnel de la Résidence leur a confectionné un Bavarois Dolce Vita.

Echange autour du thème des métiers

Les résidents ont accueilli les élèves de la grande section de maternelle de l'Ecole St Eloi à Isbergues pour leur parler des métiers qu'ils ont exercé tels que le travail au champ, à la ferme, couturière, servante, ouvrier en usine….). Les élèves travaillent sur le thème des métiers. L'échange a été très convivial et instructif pour les jeunes élèves.

Permanences des élus

HOTEL DE VILLE
☎ 03.21.61.30.80

***M. Jacques NAPIERAJ**, Maire*
Jeudi de 14H30 à 16H

Mme Micheline DAUTRICHE,
1ère adjointe
Les 1er et 3ème Lundis du mois de 14H à 15H30
sur rendez-vous.

Mme Geneviève DUPONT,
adjointe au logement social
Mardi de 15H à 17H
sur rendez-vous.

M. Gérard CORRIETTE,
adjoint aux sports et aux associations
Lundi de 9H à 11H30
sur rendez-vous.

Mme Marie-Andrée PAYELLE,
adjointe aux affaires scolaires et cantines
Vendredi de 9H à 11H30
sur rendez-vous.

MAIRIE ANNEXE de BERGUETTE
☎ 03.21.26.59.18

M. André SAVARY,
Maire délégué
de la commune associée de Berguette
Sur rendez-vous.

MAIRIE ANNEXE de MOLINGHEM
☎ 03.21.61.59.95

M. Claude MERCIER,
Maire délégué
de la commune associée de Molinghem
Sur rendez-vous.

Permanences Parlementaires de Monsieur Michel LEFAIT

Le Député de la 8ème circonscription, Monsieur Michel LEFAIT, assure des permanences :

les 1er et 3ème lundis du mois
de *16H30 à 18H*
à l'Hôtel de Ville d'Isbergues.

En cas d'absence de Monsieur LEFAIT, celles-ci seront assurées par sa suppléante Madame Micheline DAUTRICHE.

Illuminations de fin d'année 2012/2013

La 7ème opération « illuminations de fin d'année » a eu lieu du 17 décembre 2012 au 2 janvier 2013 avec le passage du jury dans toutes les rues de la ville. **Au total près de 180 habitations et 25 vitrines commerciales étaient décorées lors des fêtes de fin d'année, rehaussant ainsi l'effort de la ville d'associer la population aux animations « en attendant Noël »**

Une réception a eu lieu le lundi 11 février 2013 à la salle Léo Lagrange afin de récompenser les plus belles réalisations soit 67 particuliers et 13 vitrines commerciales.

Chaque primé s'est vu remettre un lot offert par la Municipalité. Quatre parmi les plus belles réalisations chez les particuliers : **M. NOURRY André**, *267 rue Roger Salengro* - **Mme TRYOEN Laurence**, *17 Cité de la Roupie* - **M. LAIR Bernard**, *85 rue Jean Jaurès* - **M. BOUVET Didier**, *3 rue Georges Brassens* ainsi que deux vitrines commerciales : **M. et Mme CHAMPION Laurent** Boulangerie - Pâtisserie, *20 rue Cense Balque* et **VERT POM'**- Fleurs et Décoration, *69 rue Roger Salengro* ont reçu en plus de leur cadeau identique à l'ensemble des primés un dessous de plat avec les armoiries de la ville et une photo de leur décoration.

Un vin d'honneur a clôturé cette sympathique réception.

13 vitrines commerciales primées

CHAMPION LAURENT - boulangerie, pâtisserie - 20, rue Cense Balque
VERT POM' - fleurs et décoration - 69, rue Roger Salengro
BEAUVILLAIN - pharmacie - 9, rue du 8 mai
PHIL - CREATION - LAGACHE PHILIPPE - 37, rue de l'église de Berguette
LE JARDIN DES HESPERIDES - fleurs et décoration - 55 bis, rue Roger Salengro
AUX DELICES DE MICHEL - boulangerie, pâtisserie - 3, place Lamartine
SALON DE COIFFURE - GE COIF - 90, rue Roger Salengro
AUX DELICES DU BOULANGER - DUVIVIER - 32, rue Arthur Lamendin
SALON DE COIFFURE - NATURELLE COIFFURE - 757, rue Emile Zola
SALON DE COIFFURE ANNIE - 35, rue de l'église de Berguette
CÔTE FLEUR BLEUE - fleurs et décoration - 110, rue Léon Blum
DELMOTTE - boulangerie, pâtisserie - 3, place Basly
KATY'F - coiffure - 56, rue Anatole France

67 habitations primées

NOURRY André - 267, rue Roger Salengro
TRYOEN Christelle - 17, cite de la roupie
LAIR Bernard - 85, rue Jean Jaurès
BOUVET Didier - 3, rue Georges Brassens
SIMON Bernard - 596, rue d'Auchel
VANDEVELDE David - 20, rue Pasteur
HOLBE Michaël - 26, impasse Basly
LOZINGOT Marceau - 6, rue de Trezennes
DECLERCK Samuel - 1, ruelle du cul de sac
DEFAUX Nadine - 6, impasse Henri Ponche
TERZI Laurence - 10bis, rue Elsa Triolet
FACON Joël - 265, rue d'Auchel
DEGAND Dominique - 3, rue Cense Balque
LEPELTIER Bernard - 1000, rue Louis Dupont
GRIMONPREZ Fabien - 287, rue du marais
DISSAUX Stéphane - 43, rue Paul Lafargue
PATINIER Bernard - 57, rue de l'église de Berguette
POUILLE Alain - 66a, impasse Morisot
BARBOSA Annibal - 431, rue d'Auchel
GASQUERES Michel - 323, rue de l'Obloie
DIPRE BARBOSA - 337, rue Margonne
DISSAUX Pierre - 38, rue Fleming
POUILLE Emmanuel - 75, rue Jean Jaurès
BAREZ Fabrice - 48, rue Arthur Lamendin
PAYELLE Didier - 203, rue Roger Salengro
RINGART Didier - 164, rue basse
FILBIEN Alain - 43, rue Arthur Lamendin
LORTIL Gérard - 40, rue Fleming
HAUER Françis - 12, rue Albert Camus
WILLART Frédéric - 206, rue basse
DEVAUX Philippe - 56, rue Paul Lafargue
HANNEBIQUE André - 6, rue pierre Loti
LEROY Philippe - 1, rue Louise Michel
LEGRAND Abel - 25, rue du Tonkin
DUBOIS Christophe - 86, rue aux Aulnes
COUPET Dominique - 5g, rue de la Roupie
COUSIN Gaëtan - 50, impasse Anatole France
LESECQ Michel - 268, rue d'Auchel
MARCOTTE Pierre - 197, rue Danton
PITROIS Eddy - 15e, rue de Bretagne
WALLART Bernard - 276, rue d'Auchel
NOURRY Dany - 261, rue Roger Salengro
BIENAIME Dominique - 81, avenue du Groënland
QUENIVET Bernard - 310, rue Joseph Duponchel
ROCHE Yoann - 251, impasse Salengro
GAMELIN Christophe - 7a, rue de la Roupie
SOYER Christelle - 3, rue le Chatelier
DELRUE Jérémie - 24, coron Féron
GALLET Jean-Marie - 130, rue de Lillers
DELATTRE Fabrice - 19, rue Elsa Triolet
ROUSSEL Emelyne - 2, rue Louise Michel
DUBOIS Philippe - 26, rue Pierre Loti
BLARY Patrick - 10a, rue de Bretagne
BOURLARD David - 40, rue Joseph Duponchel
DELEPLACE Corinne - 36, rue Schuman
PANNECOUCKE Albert - 25, rue Jean Macé
CRETEUR Patrick - 218, rue Gaston Chevallier
GASPARD Micheline - 4, rue de Trézennes
DEJESUS TEIXEIRA Fernando - 32, rue Schweitzer
LESECQ Philippe - 290, rue d'Auchel
GUISE Philippe - 301, rue Cassin
PENNE Guy - 35, rue de Bretagne
ROTRU David - 36, impasse Basly
FUMERY Philippe - 72, rue aux aulnes
HOLQUIN Christophe - 8, rue Martin Luther King
MIALLE Jean-Léon - 95, rue Jean Jaurès
LAVISSE Thierry - 24, rue de la libération

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 14 décembre 2012

1. Naissances - décès

Monsieur le Maire adresse ses condoléances à la famille de Madame Maurice VILLERS née Lucienne DUBROMEZ décédée le 7 novembre 2012 (belle-sœur de Monsieur Bernard DELVILLE).

2. Remerciements

- comité d'organisation du Grand Prix d'Isbergues (aide apportée lors de l'organisation du 66ème grand prix international d'Isbergues Pas-de-Calais qui s'est déroulé le 16 septembre 2012),
- collège Maurice Piquet (soutien apporté à leurs différentes actions et plus particulièrement pour l'aide matérielle lors d'expositions (prêt de grilles) et de mise à disposition de poubelles adaptées pour l'opération handicap/sport),
- société colombophile « Les Mosquitos » (aide matérielle et mise à disposition de la bourse du travail pour la 23ème exposition de pigeons voyageurs),

Pour subventions :
- A.P.E des écoles primaires et élémentaires de Molinghem,
- secours catholique,
- institut pour la recherche sur le cancer de Lille,
- délégation départementale de l'association des Paralysés de France.

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 3 octobre 2012

Le compte rendu de la réunion du 3 octobre 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Autorisation de programmes et répartition des crédits de paiement

Le conseil municipal après délibération adoptée à l'unanimité (n°12.05.01), décide de voter les autorisations de programmes et les répartitions des crédits de paiement sur la période 2012/2017 pour les opérations suivantes :

1) Aménagement du Parc Paysager des cités : AP01/2012
Montant global de l'autorisation de programme pour la période 2013/2017 : 1 677 000 €
CP 2012 : 255 000 €
CP 2013 : 300 000 €
CP 2014 : 342 000 €
CP 2015 : 300 000 €
CP 2016 : 240 000 €
CP 2017 : 240 000 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :
FCTVA : 260 000 €
Autofinancement/Emprunts : 1 097 000€
Recettes de subventions : 320 000 €

2) Aménagement du secteur associatif Léo Lagrange : AP02/2012
Montant global de l'autorisation de programme pour la période 2013/2015 : 650 000 €
CP 2012 : 450 000 €
CP 2013 : 150 000 €
CP 2014 : 20 000 €
CP 2015 : 30 000 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :
FCTVA : 80 000 €
Autofinancement/Emprunts : 570 000 €

5. Décision modificative budgétaire n°2

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget 2012. Le conseil municipal, considérant les dépenses attendues et sur la proposition de son président, décide d'apporter les modifications suivantes au budget 2012 :

Fonctionnement

Dépenses :
611/020 : contrats de prestations de services avec des entreprises : + 15 500 €
023/01 : virement à la section d'investissement : + 120 500 €
673/821 : titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 15 000 €
Recettes :
722/01 : immobilisations corporelles : + 136 000 €
70323/821 : redevance d'occupation du domaine public communal : + 15 000 €

Investissement

Dépenses :
21318/01 : autres bâtiments publics : + 136 000 €
2031/020 : Frais d'études : - 20 000 €
21312/212 : bâtiments scolaires : + 20 000 €
21318/020 : autres bâtiments publics : - 15 500 €
Recettes :
021/01 : virement de la section de fonctionnement : + 120 500 €

Délibération n°12.05.02 adoptée à l'unanimité.

6. Participation employeur à la complémentaire santé

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires,

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence,

Dans un but d'intérêt social, Monsieur le Maire propose de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire et propose de moduler la participation de la commune, en prenant en compte la situation familiale ainsi que les revenus des agents.

En application des critères retenus, Monsieur le Maire propose que le montant de la participation mensuelle soit fixé comme suit à compter du 01/01/2013 :

Agent de catégorie A : 20 €
Agent de catégorie B : 25 €
Agent de catégorie C : 30 €

Quelle que soit la catégorie de l'agent : 5 € pour le conjoint, 5 € par enfant (enfant de moins de 20 ans), 15 € par enfant handicapé à charge.

Le conseil municipal, après délibération, décide à compter du 1er janvier 2013 de participer dans le domaine de la santé au financement des contrats et règlements labellisés de protection complémentaire auxquels les agents de la ville choisissent de souscrire selon les critères présentés ci-dessus.

Délibération n°12.05.03 adoptée à l'unanimité

7. Participation de l'employeur à la complémentaire prévoyance

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires,

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence,

Dans un but d'intérêt social, Monsieur le Maire propose de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire et propose de moduler la participation de la commune, en prenant en compte les revenus des agents.

En application des critères retenus, le montant de la participation sera fixé comme suit à compter du 1er janvier 2013 et pour l'année civile :

Traitement de base + NBI de l'agent
Participation mensuelle versée
inférieur à 4 500 € : 5,00 €
4 501 à 6 700 € : 5,50 €
6 701 à 9 100 € : 6,00 €
9 101 à 11 500 € : 6,50 €
11 501 à 13 900 € : 7,00 €
13 901 à 17 100 € : 7,50 €
17 101 à 22 700 € : 8,00 €
supérieur à 22 700 € : 8,50 €

Le conseil municipal, après délibération, décide à compter du 1er janvier 2013 de participer dans le domaine de la santé au financement des contrats et règlements labellisés de protection complémentaire auxquels les agents de la ville choisissent de souscrire selon les critères présentés ci-dessus.

Délibération n°12.05.04 adoptée à l'unanimité.

8. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade relevant de l'échelle 6 (catégorie 6)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, décide de fixer, à compter du 1er mai 2012, le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emploi de la collectivité, à l'identique du taux de promotion fixé dans la délibération initiale du 9 juillet 2007.

Délibération n°12.05.08 adoptée à l'unanimité.

9. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'il convient, compte tenu de la révision périodique du tableau des effectifs permettant de ne pas mobiliser inutilement des postes et en raison de la réussite aux concours territoriaux des agents, de modifier le tableau des effectifs à compter du 14 décembre 2012.

Le conseil municipal, après délibération, décide de :
- créer un poste de technicien ;
- créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe ;
- supprimer 3 postes d'adjoint administratif de 2ème classe.

Délibération n°12.05.09 adoptée à l'unanimité.

10. Création d'un emploi de directeur de la culture (emploi permanent du niveau de la catégorie A)

Monsieur le Maire indique que dans la perspective de l'ouverture prochaine du centre culturel et afin d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique culturelle de la ville, un poste de bibliothécaire ayant déjà été créé par délibération n° 07.02.07 du 30 mars 2007, il convient de créer à compter du 14 décembre 2012, un emploi de Directeur de la Culture, à temps complet, dans les grades d'attaché, attaché principal et attaché de conservation du patrimoine pour exercer les fonctions suivantes :
- l'élaboration et le renouvellement de la stratégie culturelle ;
- la mise en œuvre d'un plan d'action culturelle et son évaluation ;
- l'impulsion, la coordination et le pilotage des projets culturels ;
- l'animation et le pilotage des équipes du service culturel (Spectacles vivants et Lecture Publique) ;
- la promotion de la culture sur le territoire communal et intercommunal ;
- le développement de la cohésion intergénérationnelle.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum, compte tenu de la nature des fonctions et la spécialisation des connaissances requises.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse, sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Le conseil municipal, après délibération, décide de créer un poste de :
- Attaché ;
- Attaché principal ;
- Attaché de conservation du patrimoine.

Délibération adoptée par 24 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention (n° 12.05.10).

11. Recrutement d'agents contractuels compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour parer à l'accroissement temporaire d'activité des services techniques et administratifs et en améliorer l'organisation notamment lors des périodes de congés statutaires, mais aussi afin d'aider les agents ayant repris le travail après une longue

période d'arrêt maladie compte tenu des restrictions médicales dont ils font l'objet.

Il est donc proposé de recruter des agents contractuels dans le grade d'adjoint technique de 2ème classe, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, dans la limite de 2 emplois au sein des services techniques et des agents contractuels dans le grade d'adjoint administratif de 2ème classe, dans la limite d'un emploi au sein des services administratifs, pour la même période.

Il précise enfin que ce type de recrutement demeurera exceptionnel et ne sera utilisé que lorsque les nécessités de service l'exigeront.

Le conseil municipal, après délibération n°12.05.11 adoptée à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

12. Recrutement de saisonniers

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement de 28 saisonniers de juin à octobre 2013 pour faire face au surcroît de travail durant cette période.

Le conseil municipal, après délibération n°12.05.12 adoptée à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

13. Motion sur les demandes de reventes de logements locatifs sociaux

Considérant les conséquences de la loi SRU du fait du placement récent de la ville d'Isbergues en zone urbaine qui lui fait à la fois perdre des dotations financières dont la dotation de solidarité rurale et lui impose un quota de logements sociaux à réaliser sous menace de paiement d'une redevance, ce qui impactera les finances de la commune,

Considérant que notre population a un revenu fiscal moyen largement inférieur aux communes environnantes et qu'il apparaît injuste de lui faire supporter cet effort non fourni par nos voisins,

Le conseil municipal décide pour la durée de son mandat, de ne plus accéder aux demandes de reventes de logements locatifs sociaux puisque cette loi lui impose de disposer d'un nombre figé de logements sociaux et regrette de ce fait, que des gens modestes ne puissent plus accéder à la propriété.

Délibération n°12.05.13 adoptée à l'unanimité.

14. Partenariat concernant la construction d'une centre aquatique intercommunal entre la Communauté de Communes Artois-Flandres et la Communauté de communes du pays d'Aire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par délibération votée le 28 juin dernier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Artois-Flandres a décidé de la construction d'un centre aquatique intercommunal, d'intérêt communautaire, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'AIRE.

Il rappelle que la Communauté de Communes Artois-Flandres s'est dotée de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire » validée par arrêté du Préfet en date du 20 mai 2012.

Il indique que les conditions de l'apprentissage de la natation pour tous les enfants d'âge scolaire doivent être améliorées et garanties sur le long terme et que, par conséquent, ce nouvel équipement est nécessaire pour le territoire.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal reconnaît l'intérêt communautaire de cet équipement.

Délibération n°12.05.14 adoptée à l'unanimité.

15. Reprise de terrains non concédés au cimetière communal de Molinghem.

Considérant que la commune, conformément à la réglementation relative aux opérations funéraires et à la gestion des cimetières prévue tant par le Code Général des Collectivités Territoriales que par le Code des Communes, est en droit de reprendre les sépultures en terrain commun dont la jouissance par les familles des défunts a été accordée gratuitement pendant la durée de rotation applicable au cimetière communal de Molinghem, c'est-à-dire cinq ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- décide de la relève systématique de toutes les sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration,
- charge le Maire, conformément à la réglementation en la matière, de prendre au moment opportun, un arrêté afin de définir les conditions dans lesquelles auront lieu ces reprises,
- précise qu'il peut à tout moment réformer cette décision.

Délibération n°12.05.15, adoptée à l'unanimité.

16. Rétrocession d'une concession funéraire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de rétrocession concernant la concession située dans le cimetière communal de Molinghem dont les caractéristiques sont les suivantes : plan n° 803, allée G, terrain n° 8.

Il précise que celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, les propriétaires déclarent vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération n°12.05.16 adoptée à l'unanimité accepte la reprise de la concession au nom de la commune.

17. Désignation d'un coordonnateur communal, d'un coordonnateur communal adjoint et création d'emplois d'agents recenseurs

Considérant la nécessité de désigner deux coordonnateurs communaux et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2013,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création de 20 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2013 (1 agent pour 220 logements, le recensement de population en 2008, 4120 logements).

Les agents recenseurs seront payés à raison de : 0,80 € brut par feuille de logement remplie ; 1,00 € brut par bulletin individuel rempli et 6,84 € brut par bordereau de district rempli.

La collectivité versera un forfait de 100 € brut pour les frais de transport.

La dotation forfaitaire qui sera versée à la commune au titre de l'enquête de recensement de 2013 s'élève à 20 648 €.

Délibération n°12.05.17 adoptée à l'unanimité.

18. Acquisition de la salle paroissiale située chemin des processions à Isbergues, appartenant à l'association diocésaine d'Arras

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agence Cocatrix l'a sollicité afin de proposer la cession au profit de la commune, de la salle paroissiale située chemin des Processions à Isbergues, d'une surface globale approximative de 1 473 m², appartenant à l'Association Diocésaine d'Arras.

Le conseil municipal, au vu de l'avis des services fiscaux et après délibération (n°12.05.18) adoptée à l'unanimité décide l'acquisition de la parcelle précédemment citée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition amiable.

19. Convention avec la médiathèque départementale du Pas-de-Calais

Monsieur le Maire présente le projet de convention pluriannuelle de partenariat durable, relative à l'accès des bibliothèques publiques aux services de la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais proposé par le Conseil Général du Pas-de-Calais dans le cadre du développement de la lecture publique.

Le Conseil Général a missionné la Médiathèque Départementale pour l'aide aux collectivités territoriales sur le territoire du département pour créer et développer des bibliothèques et la Ville s'engage à faire fonctionner sa médiathèque dans les conditions fixées par la Charte des services en vigueur de façon à permettre le libre accès aux documents par tous les publics pour 3 ans (du 01/01/13 au 31/12/15, la convention pouvant être dénoncée par écrit par l'une ou l'autre des deux parties avec un préavis de trois mois).

La Ville s'engage à :
- créer les conditions d'un service public de qualité (superficie et accessibilité des locaux, conditions techniques et matérielles, horaires d'ouverture adaptés aux besoins de la population à desservir, présence de personnels qualifiés, attribution d'un budget annuel d'acquisitions de documents) ;
- renseigner chaque année un rapport statistique d'activité permettant d'alimenter les politiques d'évaluation nationale et départementale de la lecture publique ;
- informer la médiathèque départementale de toute modification intervenue entre deux rapports ;
- ne pas réclamer aux emprunteurs un paiement à l'acte de prêt et à respecter la législation en vigueur en matière de droit d'auteurs.

La Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais s'engage pour sa part, à :
- apporter conseil et soutien en matière d'implantation, d'aménagement intérieur et d'équipement de bibliothèque ;
- assurer la formation initiale et continue de l'équipe animant la bibliothèque ;
- accorder à la ville les aides à l'investissement et/ou au fonctionnement définies dans le dispositif en vigueur d'aides aux bibliothèques dans la limite des crédits inscrits au budget et au regard du projet présenté et dans le respect des critères du Plan Lecture.

La bibliothèque qui ne satisferait pas à la totalité des critères exigés dans la charte des services en vigueur au moment de la mise en place initiale de la convention dispose de trois ans pour se mettre en conformité. Faute de quoi les services de la Médiathèque Départementale seraient suspendus et les documents empruntés restitués sans délai.

Délibération n°12.05.20 adoptée à l'unanimité.

20. Ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement lors des vacances d'hiver et de printemps

Après délibération, le conseil municipal décide l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les vacances d'hiver et de printemps qui fonctionnera dans les conditions suivantes : prestataire extérieur déterminé par marché public

Nombre d'enfants : prévisionnel de 60 enfants qui pourra atteindre 90 enfants
Dates d'ouverture : du 18 au 22 février 2013 du 15 au 19 avril 2013
Heures d'ouverture : de 9H à 17H.
Emplacement : l'accueil disposera des locaux écoles maternelle et élémentaire Ferry. La restauration se déroulera à la maison des associations.
Inscriptions : les dossiers d'inscription sont à retirer à l'Hôtel de Ville ou dans les Mairies Annexes et à restituer dûment complétés. Un certificat médical pourra être joint au dossier d'inscription pour la pratique des activités sportives. Pour les familles bénéficiant de l'aide aux loisirs et aux temps libres de la Caisse d'Allocations Familiales, joindre impérativement une copie de la notification, le montant sera déduit automatiquement de la facture.

Prix : **à régler au prestataire extérieur**

Tarifs par jour et par enfant :

Quotient jusqu'à 617
1er enfant : Isbergues/Lambres : 5.83 €
Extérieurs : 11.66 €
2ème enfant : Isbergues/Lambres : 5.25 €
Extérieurs : 10.50 €
3ème enfant : Isbergues/Lambres: 4.67 €
Extérieurs : 9.34 €
4ème enfant : Isbergues/Lambres : 4.08 €
Extérieurs : 8.16 €
5ème enfant : Isbergues/Lambres : 3.49 €
Extérieurs :6.98 €
6ème enfant : Isbergues/Lambres : 2.91 €
Extérieurs : 5.82 €

Quotient de 618 à 995
1er enfant : Isbergues/Lambres : 6.74 €
Extérieurs : 13.48 €
2ème enfant : Isbergues/Lambres : 6.07 €
Extérieurs : 12.14 €
3ème enfant : Isbergues/Lambres : 5.40 €
Extérieurs :10.80 €
4ème enfant : Isbergues/Lambres : 4.72 €
Extérieurs : 9.44 €
5ème enfant : Isbergues/Lambres : 4.04 €
Extérieurs : 8.08 €
6ème enfant : Isbergues/Lambres : 3.37 €
Extérieurs : 6.74 €

Quotient supérieur à 995
1er enfant : Isbergues/Lambres : 7.76 €
Extérieurs : 15.52 €
2ème enfant : Isbergues/Lambres : 6.99 €
Extérieurs : 13.98 €
3ème enfant : Isbergues/Lambres : 6.21 €
Extérieurs : 12.42 €
4ème enfant : Isbergues/Lambres : 5.43 €
Extérieurs : 10.86 €
5ème enfant : Isbergues/Lambres : 4.66 €
Extérieurs : 9.32 €
6ème enfant : Isbergues/Lambres : 3.88 €
Extérieurs : 7.76 €

Afin de pouvoir bénéficier du tarif dégressif, les familles devront fournir leur attestation C.A.F ou leur numéro d'allocataire. Les familles non allocataires devront nous fournir leur déclaration de revenus pour nous permettre de calculer leur quotient familial. Sans ces éléments, le tarif maximum sera appliqué.

Prix restauration par jour : **à régler à la trésorerie d'Isbergues.**
* 2,42 € pour les enfants

* 1,19 € pour les enfants relevant d'un P.A.I
* 3,88 € pour les extérieurs et le personnel communal

GARDERIE DE L'A.L.S.H

1 - Heures d'ouverture : les enfants sont reçus les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi pendant les périodes de fonctionnement de l'accueil de loisirs, soit une séance de 7H45 à 9H et une séance de 17H à 18H dans les locaux de l'école Ferry.

2 - Inscriptions : l'inscription des élèves se fait au moyen d'une fiche d'inscription comportant divers renseignements (téléphone des parents, renseignements médicaux, etc…), à retirer et à déposer en Mairie d'Isbergues, rue Jean Jaurès. Un pointage a lieu, toute présence à une séance est facturée quelle que soit la durée. Un double de la fiche d'inscription est remis à la directrice du centre de loisirs et à l'agent communal chargé de la garderie. Les enfants de moins de 6 ans devront être repris par les parents ou la personne nommément désignée sur la fiche d'inscription.

3 - Tarifs : Le tarif est fixé à 1,19 € par présence à une séance quelle que soit la durée. Le paiement se fait une fois le mois écoulé entre les mains du Receveur Municipal à Isbergues, après réception d'un avis à payer et dans la semaine qui suit la réception de cet avis.

Délibération n°12.05.22 adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est à mener en cas de modification des rythmes scolaires comme il est envisagé.

21. Ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les mois de juillet et août

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les mois de juillet et août 2013, qui fonctionnera dans les conditions suivantes :

Nombre d'enfants : limité à 300 par mois pour les écoles maternelle centre et élémentaire Danton et le groupe Jules Ferry.

Dates d'ouverture : du 8 juillet au 2 août et du 5 au 23 août 2013 inclus.

Heures d'ouverture : de 9H à 17H.

Emplacement : l'accueil disposera des locaux des écoles maternelle centre et élémentaire Danton pour le mois de juillet et des écoles maternelle et élémentaire Ferry pour le mois d'août. La restauration se déroulera à la cantine centre pour le mois de juillet et la maison des associations pour le mois d'août.

Inscriptions : les dossiers d'inscription sont à retirer à l'Hôtel de Ville ou dans les Mairies Annexes et à restituer dûment complétés. Un certificat médical est à joindre au dossier d'inscription pour la pratique des activités sportives. Pour les familles bénéficiant de l'aide aux loisirs et aux temps libres de la Caisse d'Allocations Familiales, joindre impérativement une copie de la notification, le montant sera déduit automatiquement de la facture. Les factures sont transmises aux familles avant le démarrage de l'accueil de loisirs.

Tarifs par jour par enfant:

Quotient jusqu'à 617
1er enfant : Isbergues/Lambres : 8.25 €
Extérieurs : 16.50 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 7.02 €
P.A.I Extérieur : 14.04 €
2ème enfant : Isbergues/Lambres : 7.43 €
Extérieurs : 14.86 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 6.32 €
P.A.I Extérieur : 12.64 €
3ème enfant : Isbergues/Lambres: 6.60 €
Extérieurs : 13.20 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 5.61 €
P.A.I Extérieur : 11.22 €
4ème enfant : Isbergues/Lambres : 5.78 €
Extérieurs : 11.56 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 4.91 €
P.A.I Extérieur : 9.82 €
5ème enfant : Isbergues/Lambres : 4.95 €
Extérieurs : 9.90 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 4.21 €
P.A.I Extérieur : 8.42 €
6ème enfant : Isbergues/Lambres : 4.13 €
Extérieurs : 8.26 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 3.51 €
P.A.I Extérieur : 7.02 €

Quotient de 618 à 995
1er enfant : Isbergues/Lambres : 9.17 €
Extérieurs : 18.34 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 7.94 €
P.A.I Extérieur : 15.88 €
2ème enfant : Isbergues/Lambres : 8.25 €
Extérieurs : 16.50 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 7.14 €
P.A.I Extérieur : 14.28 €
3ème enfant : Isbergues/Lambres : 7.34 €
Extérieurs : 14.68 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 6.35 €
P.A.I Extérieur : 12.70 €
4ème enfant : Isbergues/Lambres : 6.42 €
Extérieurs : 12.84 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 5.55 €
P.A.I Extérieur : 11.10 €
5ème enfant : Isbergues/Lambres : 5.50 €
Extérieurs : 11.00 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 4.76 €
P.A.I Extérieur : 9.52 €
6ème enfant : Isbergues/Lambres : 4.58 €
Extérieurs : 9.16 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 3.97 €
P.A.I Extérieur : 7.94 €

Quotient supérieur à 995
1er enfant : Isbergues/Lambres : 10.19 €
Extérieurs : 20.38 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 8.96 €
P.A.I Extérieur : 17.92 €
2ème enfant : Isbergues/Lambres : 9.17 €
Extérieurs : 18.34 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 8.06 €
P.A.I Extérieur : 16.12 €
3ème enfant : Isbergues/Lambres: 8.15 €
Extérieurs : 16.30 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 7.16 €
P.A.I Extérieur : 14,32 €
4ème enfant : Isbergues/Lambres : 7.13 €
Extérieurs : 14.26 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 6.27 €
P.A.I Extérieur : 12,54 €
5ème enfant : Isbergues/Lambres : 6.11 €
Extérieurs : 12.22 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 5.37 €
P.A.I Extérieur : 10,74 €
6ème enfant : Isbergues/Lambres : 5.09 €
Extérieurs : 10.18 €
P.A.I Isbergues/Lambres : 4.48 €
P.A.I Extérieur : 8,96 €

Afin de pouvoir bénéficier du tarif dégressif, les familles devront fournir leur attestation C.A.F ou leur numéro d'allocataire. Les familles non allocataires devront nous fournir leur déclaration de revenus pour nous permettre de calculer leur quotient familial de la manière suivante : ressources nettes/nombre parts. Sans ces éléments, le tarif maximum sera appliqué.

Tarif dégressif : afin de permettre une plus grande participation et d'aider les familles ayant plusieurs enfants, un tarif dégressif sera appliqué pour le règlement des frais d'inscription à l'A.L.S.H. Les abattements suivants seront appliqués : - 10 % pour le 2ème enfant ;- 20 % pour le 3ème enfant ; - 30 % pour le 4ème enfant ; - 40 % pour le 5ème enfant ; - 50 % pour le 6ème enfant.

Il est précisé que pour bénéficier de ces réductions, la 1ère inscription prise en compte sera celle de l'aîné, puis des cadets dans l'ordre décroissant de leur âge.

Sont concernés par ce tarif, les enfants issus de familles recomposées (concubinage notoire, pacs, mariage) même non domiciliés habituellement chez le parent résidant dans la commune.

Personnel :
Animation : sous l'autorité d'un directeur et de 3 directeurs adjoints pour le mois de juillet et d'un directeur et d'un adjoint pour le mois d'août et suivant l'effectif des enfants inscrits à l'accueil de loisirs, l'équipe d'animation sera composée d'animateurs dans les conditions définies par circulaire préfectorale en respectant le rapport entre l'effectif total de l'encadrement et l'effectif accueilli.
Restauration : le service sera assuré par le personnel des restaurants municipaux.
Rémunération : la rémunération du personnel sera fixée par délibération du conseil municipal.
Assurance : la ville est assurée correctement auprès de la M.A.I.F. contre les risques résultant du fonctionnement du centre.

GARDERIE DE L'A.L.S.H

1 - Heures d'ouverture : les enfants sont reçus les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi pendant les périodes de fonctionnement de l'accueil de Loisirs, soit une séance de 7H45 à 9H et une séance de 17H à 18H dans les locaux de l'école maternelle centre, rue E. Zola pour juillet et dans les locaux de l'école Ferry pour le mois d'août.

2 - Inscriptions : l'inscription des élèves se fait au moyen d'une fiche d'inscription comportant divers renseignements (téléphone des parents, renseignements médicaux, etc…), à retirer et à déposer en Mairie d'Isbergues, rue J. Jaurès. Les enfants de moins de 6 ans devront être repris par les parents ou la personne nommément désignée sur la fiche d'inscription. Pour le mois de juillet, les enfants de plus de 6 ans seront accompagnés d'un animateur pour se rendre à l'accueil de loisirs de l'école Danton le matin et à la garderie de la maternelle Centre le soir.

3 - Tarif : le tarif est fixé à 1,19 € par présence à une séance quelle que soit la durée. Le paiement se fait une fois le mois écoulé entre les mains du Receveur Municipal à Isbergues, après réception d'un avis à payer et dans la semaine qui suit la réception de cet avis. Délibération n°12.05.23 adoptée à l'unanimité;

22. Point sur l'A.L.S.H d'automne 2012

L'accueil de loisirs des vacances de Toussaint a ouvert ses portes aux enfants du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre. 64 enfants ont été accueillis dans les locaux de l'école maternelle centre et encadrés par 8 animateurs et un directeur. Le thème de la semaine choisi par la direction était « Vivre la ville ».

23. Programmation du service culturel

Les conseillers prennent connaissance de la programmation du service culturel des prochains mois : vendredi 8 mars 2013 : 2 représentations scolaires à 9H30 et 14H30 du spectacle « le parti d'en rire » proposé par les JMF à la salle Arthur Lamendin et 1 représentation tout public du spectacle « le parti d'en rire » à 20H à la salle Arthur Lamendin, samedi 9 mars 2013 : one man show « Gérémy Crédeville » à 20H30 à la salle Arthur Lamendin, dimanche 10 mars 2013 : spectacle familial « t'es plusieurs » de la compagnie Articho à 15H à salle Arthur Lamendin, mardi 26 mars 2013 : représentation scolaire à 14H30 « Est-ce que vous pouvez m'aider » par la compagnie « Tous azimuts » à la salle Arthur Lamendin, mercredi 27 mars 2013 : représentation tout public de « Est-ce que vous pouvez m'aider » par la compagnie « Tous azimuts » à 15H à la salle Arthur Lamendin.

24. Point sur les terrains

Le point est fait par Monsieur Jean BODLET, adjoint au maire (terrains Vast, rencontre avec Pas-de-Calais Habitat, problème concernant le parking de l'hôtel Saint-Nicolas appartenant à la Société APERAM, négociations en cours de l'EPF pour la redynamisation de la rue Roger Salengro, intégration des voiries dans le domaine public).

25. Point sur les travaux

Le point est fait par Monsieur Jean BODLET, adjoint au maire

Travaux terminés
- Maternelle Carnot : remplacement des menuiseries (1ère tranche 30 000 €),
- Clôture servitude arboretum,
- Feux tricolores rue du Docteur Bailliet,
- Détartrage exutoire eaux pluviales entre les bassins Pierre Loti et Clément Loyer (dernière tranche),
- Peinture de la façade de la mairie annexe de Molinghem,
- Rénovation du monument aux morts de Molinghem.

Travaux en cours ou à l'étude
- Pôle multiculturel,
- Rénovation et extension de l'école élémentaire de Berguette,
- Bâtiment tir (secteur Léo Lagrange) : bureau des anciens services techniques attribué aux anciens combattants, travaux faits à 90 %, la demande de permis de construire a été déposée pour les 2 bâtiments associatifs, le début des travaux est prévu pour le mois de mars pour une fin des travaux en juin 2013, la sortie de l'école se fera par l'arrière),
- Bâtiment des services techniques rue Anatole France,
- Sinistre du bâtiment Jaurès : couverture terminée fin décembre, séchage des murs durant environ 2 à 3 mois,
- Travaux d'étanchéité toiture et mur salle Edmond Mille,
- Accessibilité handicapée des salles Edmond Mille et Jean Decriem ainsi que de la mairie annexe de Molinghem,
- Devant hôtel de ville : pavage pour 3 places de parking dont 1 handicapée,
- Aménagement d'un dispositif anti-intrusion city-park rue de la Bretagne.
- Rénovation de la rue Roger Salengro et de la place Clément Loyer en cours d'étude,
- La création des trottoirs rue de l'Obloie et rue Verte est lancée ainsi que la dernière tranche de la rénovation des trottoirs rue Edmond Mille et le reste du budget voirie.

Une visite des chantiers aura lieu ce samedi 15 décembre 2012 à 9H30.

26. Fêtes

Téléthon : le début des festivités a eu lieu le vendredi 30 novembre 2012 à la bourse du travail avec des séances d'informations sur la colombophilie aux classes de CM2 des écoles d'Isbergues par la Société Colombophile « Les Mosquitos ». Une cérémonie sera organisée le jeudi 20 décembre 2012 pour la remise du chèque.

Feu d'artifice : la semaine « En attendant Noël » est organisée par le centre culturel du 19 au 23 décembre 2012. Le feu d'artifice aura lieu le samedi 22 décembre 2012 à 19H derrière le complexe Edmond Mille. La sonorisation sera assurée par Monsieur David VANDEVELDE. Le fournisseur est Pyrostar.

Illuminations : reconduction pour la 7ème année. Modification du règlement lors de la réunion d'organisation par les membres du jury : « Les membres du jury ne pourront pas être primés ainsi que les membres du conseil municipal et des conseils consultatifs ». Date de l'opération : du 17 décembre 2012 au 2 janvier 2013.

27. Questions diverses

Rampe du pont

La rampe du pont se détériore et devient dangereuse. Il serait judicieux de réaliser un trottoir pour la sécurité des enfants.

Les chiens…encore les chiens

Des plaintes sont régulièrement déposées en mairie concernant les déjections canines.

En effet, il y a de plus en plus de chiens, à qui l'on ouvre la porte pour faire leur petit besoin quotidien, laissant derrière eux pas mal de dégâts, sans oublier le maître bienveillant qui regarde, mais sans ramasser !!!

On ne peut plus marcher sur un trottoir sans y voir de superbes spécimens qu'il faut éviter en slalom.

Pour ceux qui auraient l'infortune de marcher dedans, non seulement elles sont nauséabondes (même si la coutume dit que marcher du pied gauche dans une crotte de chien porte bonheur !!), mais elles peuvent également provoquer des accidents. Il peut arriver que des personnes âgées soient grièvement blessées en glissant dessus.

Sachez que pour ce type d'infraction, le propriétaire du chien risque une peine pouvant aller jusqu'à 450 €.

Se reporter à **l'article R. 632-1 du code pénal** qui dispose que : *" est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation "*

OU encore à **l'article R. 116-2 (4º)** du code de la voirie routière qui punit de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe le fait de laisser répandre *" sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public ".*

L'animal est certes le meilleur ami de l'homme mais, malheureusement, au vu des négligences quotidiennes ; les maîtres cités ci-dessus devraient aider leurs amis dans le respect de chaque citoyen de la commune.

Aussi, lors des promenades quotidiennes de votre animal de compagnie, n'oubliez pas de prendre un sachet pour ramasser ses déjections.

les francas

L'éducation en mouvement !

Envie de découvrir le BAFA ?

L'association « Les Francas » organise pendant la 1ère semaine des vacances d'avril, **du 13 au 20 avril 2013,** un stage BAFA, pour devenir animateur de centres de loisirs et de séjours vacances.

Si vous êtes intéressé vous pouvez dès à présent retirer des dossiers d'inscription en mairie d'Isbergues. Pour tout renseignement, aide et inscription contactez le 03.21.55.10.10.

Règlement des cimetières

Ouverture au public

Article 1er : l'accès au public est permanent, néanmoins pour des raisons de respect des lieux, les restrictions et interdictions suivantes sont appliquées :

- interdiction d'y pénétrer avec des animaux même tenus en laisse,
- interdiction d'y laisser jouer les enfants, de rouler à bicyclette ou à cyclomoteur,
- interdiction de pénétrer dans le cimetière en voiture même lorsque le portail est ouvert pour des raisons de travaux.

Article 2 : afin de permettre aux personnes handicapées de se recueillir sur la tombe de leurs défunts, l'entrée d'un véhicule est **autorisée tous les samedis de 9H à 12H, le portail restant ouvert à cette occasion.**

Vols et dégradations

De nombreuses réclamations nous parviennent encore en mairie concernant des vols et dégradations dans les cimetières de la ville. L'article 225-17 du code pénal réprime dans son alinéa premier « *toute atteinte à l'intégrité du cadavre par quelque moyen que ce soit* » et dans son alinéa deux « *la violation ou la profanation, par quelque moyen que ce soit, de tombeaux, de sépultures ou de monuments édifiés à la mémoire des morts* ».

La municipalité déplore et condamne ces actes et rappelle que des sanctions peuvent être prises à l'encontre des auteurs.

Les vols sont considérés comme des délits pouvant être déférés au tribunal correctionnel.

Les dégradations telles que la destruction systématique des fleurs fraîches déposées sur les tombes ou la détérioration des objets qui y sont déposés, sont passibles selon leur gravité, **d'une contravention voire de la prison avec sursis.**

DUCASSE DU GEAI

SAMEDI 16 MARS

CONCERT DE GALA

Organisé par l'Harmonie Municipale d'Isbergues
A 20H au complexe Edmond Mille

Entrée : 5€ - gratuit pour les moins de 12 ans

SAMEDI 23 MARS

CONCOURS COLOMBOPHILE SUR DOULLENS

Organisé par la société « Les Mosquitos » intersociétaires

Un concours vieux - un concours un an

Une coupe au premier de chaque concours, un lot à la 1ère série de 3/5, une coupe au premier classé de la 2ème catégorie

120 € en séries de 2/3 gratuites

Mise en loge le samedi 23 mars
de 7H30 à 8H30 au local « Mosquitos »
Dépouillement dès la rentrée, au café « l'Imprévu »

Remise des récompenses au même lieu,
le mercredi 3 avril à 18H30

DIMANCHE 24 MARS

18ème GRAND PRIX CYCLISTE « FRANCIS BILLIAU »

Organisé par le Club cycliste Isbergues Molinghem

courses cyclistes réservées aux coureurs minimes et cadets - Fédération Française de Cyclisme
Patronné par la Municipalité

Course des minimes :

Dossards à 13H30 - rue E. Mille, salle polyvalente
Départ à 14H30 - rue de l'église de Berguette
Arrivée vers 15H30, rue des écoles
Distance de 27 kms, circuit de 3 kms à parcourir 9 fois

Course des cadets :

Dossards à 15H - rue E. Mille, salle polyvalente
Départ à 16H - rue de l'église de Berguette
Arrivée vers 17H30, rue des écoles
Distance de 60 kms, circuit de 3 kms à parcourir 20 fois

Itinéraire :

Rue de l'église de Berguette, rue de Guarbecque, rue aux Aulnes, rue du moulin de Berguette, rue des écoles.

DIMANCHE 24 ET LUNDI 25 MARS

NOMBREUX MANÈGES ET ATTRACTIONS FORAINES

place de la mairie annexe de Berguette.

MARDI 26 MARS

- OPERATION 2 POUR 1 -

Sur tous les manèges 1 ticket acheté + 1 ticket gratuit

SAMEDI 6 AVRIL

COMEDIE THEATRALE
« BONNE FETE SUZETTE »

De Colette TOUTAIN et Yvonne DENIS
Par la compagnie « FOUS RIRES »
Organisée par le comité d'œuvres sociales de Berguette

A 20H au complexe Edmond Mille
(Plus de détails à la page 15)

DIMANCHE 7 AVRIL

PARCOURS DU CŒUR

Organisé par l'Amicale des écoles de Berguette avec la collaboration des villes d'Isbergues, de Guarbecque, de Lambres-lez-Aire, du club de marche de la M.J.E.P. et de l'U.R.B.I.M.

Salle Jean Decriem à Isbergues.
Départ de 8H30 à 11H

Circuit marche de 7 kms, 9 kms ou 12 kms
Circuit cycliste de 10 kms ou 20 kms
Collation au retour

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

A l'occasion du Grand Prix Cycliste Francis BILLIAU, organisé par le club cycliste Isbergues-Molinghem le DIMANCHE 24 MARS 2013, la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés :

Le stationnement des véhicules sera interdit rue de l'église de Berguette, rue de Guarbecque (côté Guarbecque), rue aux Aulnes, rue du moulin de Berguette et rue des écoles, le DIMANCHE 24 MARS 2013 de 13H30 à 18H30.
Pendant la même période, la circulation de tous les véhicules sera interdite dans le sens contraire de la course.

Menu
des restaurants municipaux

Cantines du Centre, de Berguette, maison des associations

Semaine du 4 au 8 mars

Lundi Charcuterie - Emincé de volaille, pâtes, carottes Fromage, kiwi.

Mardi Céleri rémoulade - Hachi parmentier, salade Fromage, ananas.

Jeudi Betteraves rouges - Rôti de porc, pommes de terre, choux de Bruxelles - Petits suisses.

Vendredi Potage à la courgette - Gratin de thon Fromage, pomme.

Semaine du 11 au 15 mars

Lundi Concombre - Blanquette de veau, riz - Glace

Mardi Macédoine, œufs - Filet de colin, pommes de terre, ratatouille - Banane

Jeudi Crêpe jambon fromage - Sauté de lapin, pommes de terre, haricots verts - Fromage, orange

Vendredi Salade aux deux fromages - Pâtes à la carbonara - Velouté fruix

Semaine du 18 au 22 mars

Lundi Tomates mozarella - Steack haché, purée de carottes - Pom'pote

Mardi Soupe à l'oignon - Filet meunière, riz, légumes verts - Glace

Jeudi Céleri - Goulash carottes, pâtes - Liégeois chocolat

Vendredi Maquereaux - Emincé de volaille, Ebly, champignons - Fromage, pomme

Semaine du 25 au 29 mars

Lundi Concombre - Pâtes au saumon - Pom'pote

Mardi Potage de légumes - Veau Marengo, riz - Fromage, poire

Jeudi Pâté aux cornichons - Escalope, pommes de terre, petits pois carottes - Petits suisse, kiwi

Vendredi Gratin dauphinois, salade, jambon - Fromage, flamby

Garderies

Maternelle Centre Et élémentaire Danton

Les enfants sont reçus les *lundi, mardi, jeudi et vendredi* pendant les périodes scolaires ; de **7H à 8H30** et de **16H20 à 18H30** dans les locaux de l'école maternelle.

Maternelle et élémentaire Pasteur

Les enfants sont reçus les *lundi, mardi, jeudi et vendredi* pendant les périodes scolaires ; de **7H à 8H35** et de **16H30 à 18H30** dans les locaux de l'école maternelle.

Maternelle et élémentaire Carnot

Les enfants sont reçus les *lundi, mardi, jeudi et vendredi* pendant les périodes scolaires ; de **7H à 8H35** et de **16H30 à 18H30** dans les locaux de l'école maternelle.

Maternelle et élémentaire Ferry

Les enfants sont reçus les *lundi, mardi, jeudi et vendredi* pendant les périodes scolaires ; de **7H à 8H30** et de **16H30 à 18H30** dans les locaux de l'école maternelle.

Maternelle et élémentaire Billiau

Les enfants sont reçus les *lundi, mardi, jeudi et vendredi* pendant les périodes scolaires ; de **7H00 à 8H30** et de **16H30 à 18H30** dans les locaux de l'école du restaurant scolaire.

Tarifs

Séance du matin : **1,17 €**

Séance du soir : **1,57 €**

Agenda

Ven. 1er, Samedi 2 et Dimanche 3 mars

Compétition régionale de l'amicale des joueurs de javelots d'Isbergues (*salle des fêtes, rue Lamendin*)

Samedi 2 et Dimanche 3 mars

Brocante couverte de l'E.S.D.I. football (*complexe Edmond Mille*)

Dimanche 3 mars

Thé dansant du club rétro d'Isbergues (*bourse du travail*)
14ème Open rapide du club d'échecs de l'Amicale Laïque de Molinghem (*salle Léo Lagrange*)

Jeudi 7 mars

Carnaval des écoles publiques de Molinghem (*salle Léo Lagrange*)

Vendredi 8 mars

Assemblée générale de l'Amicale laïque de Molinghem (*salle Léo Lagrange*)

Samedi 9 mars

Départementaux poussins de l'E.S.I. Athlétisme (*complexe Basly*)

Dimanche 10 mars

Tournoi amical de badminton « Le Fouetté Isberguois » (*complexe Edmond Mille*)

Mardi 12 mars

Assemblée générale de l'association Evasions (salle *Léo Lagrange*)

Jeudi 14 mars

Assemblée générale de l'Union locale des retraités CFDT (*salle Edmond Mille*)

Samedi 16 mars

Fête du printemps école St Eloi Ste Isbergue APEL (*bourse du travail*)
Concours de belote du football club La Roupie Isbergues (*salle Decriem*)

Mardi 19 mars

Carnaval des écoles de Berguette et de l'I.M.E (*complexe Edmond Mille*)
Assemblée générale du C.O.S.S.A.F. (*maison des associations*)

Mardi 26 mars

Assemblée générale de l'association des retraités C.F.T.C. (*bourse du travail*)

Sam. 30, Dim. 31 mars et Lundi 1er avril

Tournoi international de l'E.S.D.I. football (*complexes sportifs Basly, Jaurès*)

Repas dansant du C.O.S.S.A.F.

Le C.O.S.S.A.F. Foyer des anciens d'Isbergues organise un repas dansant le **dimanche 10 mars 2013** avec l'orchestre « Patrick KAZUWA ».

Menu à 26 € :

Apéritif offert pour le Foyer
Crème d'asperges
Langue de bœuf et sa garniture
Rôti de porc et son accompagnement
Sorbet mangue et Pasoa
3 fromages sur lit de verdure
Tarte aux pommes
Café

Boissons gratuites : vin rouge, rosé, eau, bière, agrumes

Inscriptions au Foyer aux heures d'ouvertures
au 03.21.02.28.92 ou au 06.76.29.94.58 **avant le 3 mars**

Concert de printemps de l'harmonie municipale

L'harmonie municipale vous donne rendez-vous le **samedi 16 mars à 20H** au Complexe Edmond Mille de Berguette pour son concert de printemps.

Les musiciens vous interpréteront sous la direction de Thérèse-Marie DURANT un programme musical sur le thème des musiques de films et des comédies musicales au cours duquel vous entendrez « **James Bond 007** », personnage de fiction créé en 1953 et connu par son matricule 007, la musique de « **Skyfall** » qui marque le 50ème anniversaire de la saga James Bond 007, débutée en 1962. Les musiciens enchaîneront avec « **Mary Poppins** » l'une des productions Disney les plus chaleureusement accueillies par le public et remportant de nombreux prix, « **Le bossu de notre dame** » 48ème long métrage d'animation et le 34ème classique d'animation des studios de Walt Disney, « **la belle et la bête** », film d'animation de Disney qui a été adapté en spectacle pour les parcs Disney en 1991. Vous vous laisserez emporter par l'interprétation de « **l'agence tous risques** », musique de la série télévisée américaine en 98 épisodes et « **Lawrence d'Arabie** » composée par Maurice Jarre. Les musiciens vous transporteront avec « **Zorro** » par des mélodies entraînantes et des ballades langoureuses arrangées par le célèbre groupe français « **les Gipsy Kings** » qui a vendu le plus d'albums dans le monde.

La batterie dirigée par Jean-Pierre ROGER interprétera deux pas redoublés avec l'harmonie durant le concert. L'orchestre de l'école de musique se produira également après l'entracte.

Le prix d'entrée est fixé **à 5 € pour les adultes**.
Il est gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

« Coeur Accord »,

l'agence matrimoniale par excellence et délirante pour trouver l'âme sœur !

A l'invitation de l'Amicale du Personnel de la Communauté de Communes Artois Flandres, « les Troubadours de la Fontaine » reviennent cette année à Isbergues pour vous présenter leur nouveau spectacle sur le thème des agences matrimoniales.

Les femmes comme les hommes devraient se reconnaître en partie dans ce spectacle. Pour ce cabaret, l'auteur et metteur en scène, Lily BERTELOOT a décidé de s'intéresser aux agences matrimoniales. Elle a choisi comme héroïne une quadra, un peu naïve, démodée, victime d'une mère possessive. Lasse d'être seule, la célibataire endurcie, aidée par une copine extravertie, décide de partir à la recherche d'un mari. Evidemment, son parcours sera semé d'embûches.

Les femmes retrouveront tous les défauts de leurs maris tandis que les hommes reconnaîtront ceux de leurs femmes.

Pour agrémenter cette soirée, chanteurs et danseurs évolueront sur des musiques entraînantes. Lily Berteloot fait appel à des chanteurs actuels mais reste fidèle à ses classiques, Brassens, Goldman, Téléphone ou Bécaud. *« C'est assez pétillant »* assure-t-elle, *« j'ai choisi des morceaux gais pour combattre la morosité ambiante.*

On a choisi des chansons entraînantes, connues pour que le public participe à cette soirée ».

Les Troubadours de la Fontaine

« Agence matrimoniale Cœur Accord »

Cabaret - théâtre

Samedi 23 mars 2013 à 20 heures

Salle Arthur Lamendin

Tarif adulte : 8 € - Tarif enfant (-10ans) : 6 €

Buvette et restauration sur place

Vente des places :

Communauté de Communes Artois Flandres

Place Jean Jaurès - **Tél : 03.21.61.54.40.**

Boulangerie CHAMPION - Tél : 03.21.02.18.64.

Café-PMU le Vincennes - Tél : 03.21.02.29.19.

« Bonne Fête Suzette »

Comédie en 4 actes de
Colette TOUTAIN & Yvonne DENIS
Mise en scène : ***Jean-Pierre BERNARD***
Décors : ***Roger MAERTEN et Daniel BECART***
Costumes : ***Martine BECART***

C'est le rendez-vous que vous donne le Comité d'Œuvres Sociales de Berguette en la Salle E. Mille de Berguette. La compagnie Théâtre **« FOUS RIRES »**, dont la renommée n'est plus à faire, viendra vous interpréter cette nouvelle pièce qu'ils ont inscrite à leur répertoire. Depuis 13 ans, ils nous font l'honneur de leur venue à Berguette et, c'est chaque année à une fête du rire qu'ils nous font participer.

Thème de la pièce :

« Monsieur, cardiologue, part pour un congrès à Zurich ; Madame doit aller passer trois jours chez sa mère. Mais rien ne va se dérouler comme prévu car la bonne, le plombier, les voisins, la mère de Madame et son ami ex-général mexicain, les amies de Madame et la maîtresse de Monsieur, vont s'ingénier à chambouler leur week-end. D'autant que les destinations des deux époux n'étaient pas du tout celles annoncées.... »

Samedi 6 avril 2013 à 20H

Salle Edmond Mille

Tarif: 8 €

Buvette et restauration

Réservations à compter du 11 mars

en mairie annexe de Berguette
aux heures d'ouvertures habituelles.
Tél : *03.21.26.59.18*

E.S.I. Athlétisme

Belle première pour cette nouvelle mouture des « Etoiles du Sprint ». Sous la houlette de Jocelyn HOFFER initiateur de la compétition, l'E.S.I Athlétisme avait convié tous les clubs du Pas-de-Calais à participer à cette compétition. Ceux-ci ont répondu présents ce samedi 19 janvier, en nombre et en qualité, malgré la météo très capricieuse.

Les « Etoiles du Sprint » désignent les meilleurs sprinters et sprinteuses des catégories benjamins et minimes de la compétition, sur le 50m plat. C'est aussi l'occasion de préparer les départementaux en salle minimes et benjamins. Outre la vitesse, les athlètes ont pu aussi se confronter sur le triple saut, la hauteur, la longueur et le lancer de poids.

Les champions 2013 des « Etoiles du Sprint » sont sur le 50m plat :
Benjamine : LAINE Margaux de St Venant en 7 ''43, minime fille : BOUFFART Camille de l'A.S Marck en 7''42, benjamin : GIROUD Quentin de l'A.S Marck en 7''46, minime garçon : PECHART Nicolas de l'A.S Marck en 6''63.

On retrouvera très certainement ces athlètes sur les podiums lors des championnats du Pas-de-Calais qui auront lieu à Lille le 3 février pour les minimes, et le 23 mars à Marck en Calaisis, pour les benjamins. Du côté des isberguois, les performances étaient aussi de mises, notamment avec la benjamine Anaïs FLAMENT qui monte sur la troisième marche du podium au poids avec 8m70. En benjamin garçon, Guillaume BAUDELLE monte par deux fois sur le podium, il termine premier au poids, avec 10m66, survolant le concours, et prend aussi la première place au triple saut avec 9m16. Julien MOCRETTE, lui, entre en finale du 50m plat avec un temps de 8''06. Bonne satisfaction pour le minime Antoine DEMOLIN qui se classe 3éme au triple saut réalisant 9m71.

Quelques résultats :
Benjamines : **Océane BECKAERT** au 50plat : 9''37 - longueur : 2m74 - poids : 4m51 ; **Margot DAMBRUNE** au 50plat : 8''81 - longueur : 2m87 - hauteur : 1m00 - poids : 5m20 ; **Anaïs FLAMENT** : 50 haies 11'08, longueur 3m31, poids 8m70.
Benjamins : **Julien MOCRETTE** au 50plat : 8''06 - longueur : 3m24 - poids : 5m80, **Guillaume BAUDELLE** 50plat 8''56 - triple saut : 9m16 - poids : 10m66.
Minimes filles : **Eline BENTO SOARES** au 50plat : 8''18 - triple saut : 8m12 - poids : 6m40 ; **Florine BENTO SOARES** au 50plat : 9''09 - longueur : 2m79 - poids : 4m22 ; **Marie HOFFER** longueur 3m12.
Minimes Garçons : **Antoine DEMOLIN** au 50plat7''80 - longueur 4m31 - triple saut 9m71.

Dimanche 3 février, à Lille, avait lieu les Championnats départementaux en salle pour les minimes. Antoine DEMOLIN motivé comme jamais ne laissa pas passer sa chance cette fois-ci en pulvérisant son record avec un saut à 10m13 qui lui donna la 6ème place du concours ; il réalisa également 7"51 au 50m ainsi que 3'39"84 au 1 000m. Bravo à Antoine qui obtient ainsi la récompense de son sérieux et de son assiduité. Néophyte à ce niveau, Eline BENTO-SOARES n'en réalise pas moins 8"11 au 50m, 8m01 au triple-saut et 6m03 au lancer de poids ; sa sœur Florine un peu contractée par l'enjeu réalise elle 8"43 au 50m, 2m98 au saut en longueur et 4m83 au lancer de poids.

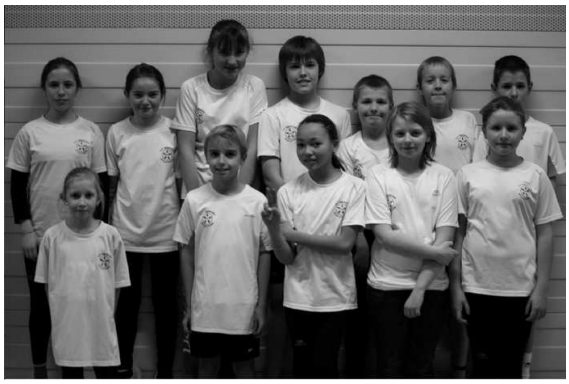

La veille avait eu lieu à Saint-Venant une compétition qualificative réservée aux poussins et aux benjamins. Là encore l'E.S.Isbergues tira de façon plus qu'honorable son épingle du jeu ; en effet Louis MARTEL avec jet à 8m30 au lancer de poids bat la meilleure performance départementale de l'année dans la catégorie poussins et se positionne comme favori pour les championnats départementaux du 9 Mars à Isbergues ; dans sa foulée Cyprien MARQUANT, tout nouveau sur la distance réussit le meilleur temps de la compétition au 30m Haies avec un temps de 5"9 plus que prometteur. Quant à Anaïs FLAMENT elle confirme ses très bons résultats du début de saison avec notamment un jet à 8m au lancer de poids.

Les autres résultats de la compétition :
Anaïs FLAMENT, 6"8 au 30m Haies et 9m80 au pentabond, **Margot DAMBRUNE**, 5"4 au 30m, 4m84 au poids et 8m60 au pentabond, **Océane BEKAERT**, 5"6 au 30m, 4m60 au poids et 8m60 au pentabond, **Cloé PESSON**, 6"3 au 30m, 5m05 au poids et 7m80 au pentabond, Nara SUEL, 6"7 au 30m Haies, 3m66 au poids et 9m40 au pentabond, **Ophélie PONCHEL**, 7"5 au 30m Haies, 5m68 au poids et 8m20 au pentabond, **Manon DAMBRUNE**, 6"0 au 30m, 3m32 au poids et 8m10 au pentabond, **Noémie MALNOU**, 7"7 au 30m, 1m96 au poids et 5m40 au pentabond, **Louis MARTEL**, 5"2 au 30m et 10m00 au pentabond, **Cyprien MARQUANT**, 5m82 au poids et 9m00 au pentabon, **Quentin GEURTJENS**, 6"6 au 30m Haies, 5m20 au poids et 8m20 au pentabond, **Tom WAYOLLE**, 7"2 au 30m Haies, 5m50 au poids et 7m60 au pentabond et **Arthur FLAMENT**, 6"9 au 30m Haies, 4m90 au poids et 8m10 au pentabond.

Amicale des donneurs de sang

Dirigée par les docteurs Vincent TALBEAUX ET Mireille RYCKEBUSCH avec le concours des bénévoles de l'amicale, la 1ère collecte de sang de l'année s'est déroulée le 24 janvier 2013. Au cours de cette journée, **102 personnes dont 6** pour un premier don, se sont présentées bravant le mauvais temps afin d'offrir un peu de leur sang (bilan pareil à l'année dernière). Le résultat de la tombola de cette journée est : Laurent LEMAITRE, Antoine DALLONGEVILLE, Frédéric PENEL et Yves RIQUEZ qui pourront retirer leur lot lors de la prochaine collecte du 18 avril 2013.

Le bureau de l'amicale s'est réuni le mercredi 30 janvier pour voter la nouvelle composition du conseil d'administration, sans changement, le président étant toujours Jacques CARNET, la secrétaire Nicole LAVERSIN, le trésorier Jean-Claude HAUDRECHY et les vice-présidents : Serge PATTEIN, Maurice LAVERSIN et Guy FILLOT. Deux nouveaux membres, Stéphan et Vanessa BURDALSKI viennent compléter le bureau.

Assemblée générale du 27 janvier 2013.
Les résultats des collectes de sang 2012 sont les suivants :

- février : 101 dons
- avril : 114 dons
- juillet : 117 dons
- septembre : 90 dons
- novembre : 114 dons

Soit un total de 546 dons, une baisse inquiétante de 49 dons par rapport à l'année dernière.

Pour l'année 2012, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois, à titre indicatif, sur 108 présences effectives, il y eut 99 présences, 9 excusées.

L'amicale a collaboré à différentes manifestations :

- le 4 mars, l'amicale était présente à l'assemblée départementale de OIGNIES,
- le 25 mars, elle a organisé son thé dansant,
- le 9 septembre elle participe à « Isbergues, Ville Ouverte, ville en fête »,
- le 16 septembre elle participe à la caravane publicitaire du Grand Prix d'Isbergues ou propagandes et gadgets ont été distribués,
- le 15 novembre lors de la collecte elle a participé à l'opération téléthon
- aux collectes de sang
- participation aux manifestations patriotiques avec son drapeau.

Les objectifs 2013 :

L'amicale doit poursuivre son action pour la présente année, elle fera partie des journées de sang prévues les jeudis : 24 janvier, 18 avril, 4 juillet, 12 septembre et 14 novembre 2013.
Elle assistera à la réunion des responsables d'associations le 5 février à DAINVILLE et participera à « Ville Ouverte, Ville en Fête » et à la caravane publicitaire du Grand Prix d'Isbergues en septembre.
Elle assistera également à l'assemblée départementale le 3 mars prochain à Divion et organisera son thé dansant, animé par Marcel BARROIS, le 28 avril à 15H30 à la bourse du travail.

Rapport financier donné par Monsieur Jean-Claude HAUDRECHY, trésorier.

Diplômes 2012 : 17 personnes doivent recevoir un diplôme.

1er niveau : (3ème don pour les femmes et 5ème don pour les hommes) insigne de bronze
Francis CAILLEUX – Christophe CHAVATTE, Samuel CRENDAL, Marion CROWYN – Régis DELANNOY Sophie LONREIRO – Daniel ROMELART – Nathalie PIQUET – Céline THIBAULT.

2ème niveau : (10ème don pour les hommes et les femmes) insigne de bronze
Brigitte BERTY – Samuel BIENAIME – Marian FLESZAR – Céline MINARD – David ROTRU.

3ème niveau : (25ème don pour les hommes et les femmes) insigne de bronze
Christophe MOCRETTE

5ème niveau : (60ème don pour les femmes et 100ème don pour les hommes) insigne or
Yves RIQUEZ

6ème niveau : (200ème don et plus pour les hommes et les femmes) deux palmes
Fernand CARNET, qui a obtenu l'insigne deux palmes pour 216 dons. Il totalise avec son frère qui est président de l'amicale, 462 dons.

« Dervah »

Vendredi 25 janvier, les spectateurs de la salle Léo Lagrange ont vibré au son de la voix de Sandrine Vahié. Le groupe Dervah, est composé de cinq artistes aussi passionnés les uns que les autres, Sandrine s'est entourée de quatre musiciens de talent : Thierry Derckel au piano, Sébastien Dewaele à la batterie, Olivier Jacqueline à la basse et Grégory Reynaert au saxophone.

C'est une magnifique complicité qu'ils présentent et le public a pu ressentir cette chaleur qu'ils ont su rendre au travers de leurs compositions ou de reprises de standard de jazz. Pour ceux qui avaient découvert Sandrine lors de notre dernière édition de Ville ouverte, ils ont été très heureux de la retrouver dans un tout autre registre. Pour les autres c'est une belle rencontre qui a eu lieu lors de cette soirée.

L'Ogrelet

Samedi 2 février, lors du spectacle « L'Ogrelet », les enfants ont fait connaissance avec le fils d'un ogre qui ignore ses origines. Jusqu'au jour où il va enfin aller à l'école pour la première fois à l'âge de 6 ans, malgré les réticences de sa mère avec qui il vit seul au milieu des bois.

Les jours se suivent et l'ogrelet, qui préférera qu'on l'appelle Simon, découvre qu'il est différent des autres élèves. Il apprend alors de la bouche de sa mère que son père est un ogre parti pour éviter de le manger, comme il l'a déjà fait précédemment avec ses grandes sœurs.

Elle lui apprend également qu'il existe trois épreuves pour combattre son attirance pour la chair fraîche. Simon va alors relever ce défi pour enfin pouvoir vivre normalement au milieu des autres enfants.

C'est donc une très belle histoire sur la différence qu'on découvert les enfants dans un décor animé par des projections sur tissus, des acrobaties réalisées sur une structure en métal, le tout accompagné par une sonorisation agrémentée de solos de batterie.

La veille ce sont trois classes d'écoles élémentaires publiques de la ville qui ont assistées à ce spectacle.

« Est-ce que vous pouvez m'aider ? »

par la Compagnie « Tous Azimuts »

Sel et Poivre incarnent les différences, toutes les différences, de sexe, d'âge, de statut social, d'ethnies, de couleur de peaux...

Sel vit au nord du monde et Poivre au Sud. Chacun sa culture, ses coutumes, sa vision du monde, ses ambitions et ses fantasmes. Sel aspire au confort d'un sofa moelleux. Poivre rêve de voyages vers le Nord, où la vie semble si douce. Ils seront tous deux rattrapés par la dure réalité.

Après avoir traversé ensemble de multiples et malencontreuses expériences, ils poseront enfin le regard sur cet autre qui leur ressemble tant. Point de départ pour une fraternité naissante ?

Entrée gratuite -

Spectacle tout public à partir de 5 ans

Mercredi 27 mars à 15H

à la salle Arthur Lamendin

Réservations à partir du mercredi 6 mars

au Centre culturel au 03.21.02.18.78

« Festival de l'humour »

« Le parti d'en rire »

Par les Jeunesses Musicales de France

L'humour est une chose trop sérieuse pour être confié à des plaisantins. C'est le point de vue que partagent sur scène Patrick COUTON et Michel BOUTET, pour un spectacle sur la chanson comique des années 1950 à 1970.

Sous la forme d'une pseudo conférence aux allures de conversation radiophonique, ces deux « histrions » déroulent leur logique implacable pour montrer par l'exemple – parfois par l'absurde – la richesse de cette part plaisante du patrimoine de la chanson française.

Nos pseudo-pédagogues ont des références : ils y puisent pour faire (re)découvrir dans la joie BOURVIL, Pierre DAC ou encore Bobby LAPOINTE.

Spectacle/concert à partir de 8 ans

Vendredi 8 mars à 20H30
à la salle Arthur Lamendin

« One man show »

« Parfait et modeste (enfin c'est ce qu'il croit...)»
Par Gérémy Crédeville alias « G »

Crooner égocentré à la fois beau et un tantinet méchant, « G » est du genre de ceux qui font rêver les femmes sans pour autant se mettre les hommes à dos, vous donne sans concession la recette de la perfection... Ça, c'est ce qu'il aurait aimé faire. Seulement, sa première fois sur scène lui fait revivre toutes ses autres premières, de la première fois où il a assisté à un mariage jusqu'à son premier entretien d'embauche en passant par son premier entraînement de rugby, sa première bagnole ou son premier bide… Et c'est avec un regard lucide, décalé et tranchant que cette gueule d'ange à la répartie assassine se livre et nous fait revivre à nous aussi des premières surprenantes, drôles et touchantes...

Spectacle tout public

Samedi 9 mars à 20H30
à la salle Arthur Lamendin

« T'es plusieurs »

par la compagnie « Articho »

Deux personnages s'agitent derrière le rideau de fond de scène… Ils semblent impressionnés par la présence du public. Ils sortent, mais se cachent à nouveau derrière un autre petit rideau… Enfin ils se décident, se montrent, entiers. Ils saluent… premières réactions de la salle attentive… les voilà rassurés !!

Le spectacle doit commencer par une chanson, c'est écrit… Premier couac, les micros ont disparu… Numéro de danse improvisé pourtant parfaitement synchronisé, chute, magie, acrobatie …

Spectacle tout public à partir de 3 ans

Dimanche 10 mars à 15H *à la salle Arthur Lamendin*

- Entrée gratuite à tous les spectacles -

Réservations à partir du 18 février au centre culturel au 03.21.02.18.78

INFO→ ÉNERGIE

Vous construisez ou rénovez votre logement ?
Vous avez besoin d'informations et de conseils sur l'isolation, le chauffage, l'eau chaude sanitaire… ?
Vous souhaitez en savoir plus sur les énergies renouvelables ?

Un conseiller « INFO ENERGIE » vous reçoit **individuellement** et **GRATUITEMENT,** pour vous renseigner sur toutes les questions liées aux **économies d'énergie et aux énergies renouvelables.**

Les permanences ont lieu **sur rendez-vous**, tous les **1er et 3ème vendredis du mois**, de **9H à 12H et de 14H à 16H30**, au siège de la Communauté de Communes Artois-Flandres à Isbergues.

Pout tout renseignement, contacter la **Communauté de Communes Artois-Flandres (C.C.A.F),** au 03.21.61.54.40 ou par courriel : contact@cc-artois-flandres.fr

Merci de mentionner l'objet de votre appel afin que le conseiller planifie la durée de l'entretien.

Vous construisez ou rénovez votre logement ?
Vous avez besoin d'informations et de conseils sur l'isolation, le chauffage, l'eau chaude sanitaire… ?
Vous souhaitez en savoir plus sur les énergies renouvelables ?

Le P.L.I.E : un accompagnement pour l'emploi

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Béthunois (P.L.I.E) possède une antenne à la Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P), rue Jean Macé à Isbergues.

Financé par le Fond Social Européen, l'Etat, la Région, le Conseil Général et les E.P.C.I, le P.L.I.E accompagne les chercheurs d'emploi, il vous propose d'être accompagné par un référent unique dans votre parcours d'accès à l'emploi.

De l'accueil à l'emploi, un accompagnement personnalisé

Votre référent vous aidera à la résolution de problèmes particuliers de façon à favoriser votre insertion professionnelle.

Accueillir, définir, faire évoluer

Vous serez reçu individuellement afin de déterminer les objectifs et les étapes de parcours nécessaires.

Se valoriser, se former, s'adapter

Un parcours constitué d'étapes vous permettra de vous former, de vous adapter aux postes de travail et de développer vos compétences.

Pour tout renseignement sur cet accompagnement individuel, se rapprocher de la référente, **Madame Corinne HEUGUE** au **03.21.57.70.20**

Les prochaines réunions d'information se dérouleront à la **Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P) d'Isbergues, rue Jean Macé,** aux dates suivantes :

- le 14 janvier 2013 à 14H
- le 11 février 2013 à 14H
- le 11 mars 2013 à 14H
- le 8 avril 2013 à 14H
- le 13 mai 2013 à 14H
- le 10 juin2013 à 14H
- le 1er juillet 2013 à 14H
- le 26 août 2013 à 14H
- le 23 septembre 2013 à 14H
- le 14 octobre 2013 à 14H
- le 18 novembre 2013 à 14H
- le 9 décembre 2013 à 14H

Maison de Jeunes et d'Éducation Permanente de la région d'Isbergues

plie Arrondissement de Béthune

UNION EUROPÉENNE Fonds social européen

PETITE ENFANCE

Consultation de nourrissons :

- le 2ème mardi du mois à partir de 9H en mairie annexe de Berguette.
- le 1er et 3ème jeudi du mois de 13H30 à 16H30 à la maison des associations.

Crèche :

1, 2, 3 Soleil Isbergues, renseignements sur le site internet : isbergues@creches123soleil.fr
03.21.56.21.71

PERSONNES AGEES

Maltraitances personnes âgées : **39 77**

Artois Gérontologie :

Le 2ème vendredi de chaque mois de 9H à 12H à la C.C.A.F, sur rendez-vous **03.21.61.54.40**

C.I.C.A.S *(retraites complémentaires)* **:**

Un service téléphonique est mis en place pour aider les salariés du secteur privé dans la préparation de leur retraite complémentaire ARRCO et AGIRC du lundi au vendredi de 9H à 18H. **08.20.20.01.89**

C.A.R.S.A.T Nord-Picardie *(**C**aisse d'**A**ssurance **R**etraite et de la **S**anté **a**u **T**ravail)* **:** *Sur rendez-vous, contacter la plateforme téléphonique au* **39 60**

A.S.S.A.D *(**A**ssociation de **S**oins et **S**ervices **à D**omicile) de Aire-sur-la-Lys - Isbergues et ses environs* **:** *Aides ménagères, auxiliaires de vie, emplois familiaux, soins à domicile.* **03.21.95.42.52**

SOCIAL

Action sociale d'urgence *(rue du Temple)* **:**

Présidente : Mme CARRE

Le mercredi de 9H à 11H et de 14H à 16 H.
03.21.02.68.40

Maison Départementale de la Solidarité de Lillers :

- le 1er et 3ème lundi du mois de 9H à 12H et le 2ème jeudi de 9H à 12H à la mairie annexe de Molinghem, sur rendez-vous
- les 1er et 3ème jeudi du mois et le 2ème et 4ème et 5ème mardi du mois de 9H à 11H à la maison des associations, sur rendez-vous. **03.21.54.63.20**

Caisse d'Allocations Familiales *(C.A.F)* **:**

- les 1er, 2ème, 3ème et 4ème mardis de chaque mois de 9H à 12H à la mairie annexe de Molinghem.
- les 1er et 3ème mardis de chaque mois de 13H30 à 16H30, à la mairie annexe de Molinghem.

Sécurité sociale :

Le mardi de 9H à 12H à la mairie annexe de Molinghem.

Secours Catholique : *Le mardi de 14H à 16H au 83 bis, rue Gaston Chevallier* **03.21.66.22.84**

C.O.S.S.A.F *(B. PODVIN) :*

Les Lundi 4 et 18 mars de 10H30 à 11H30 à la maison des associations.

Groupe AG2R la Mondiale :

Le 4ème jeudi du mois au complexe Edmond Mille.

Point Logement Jeunes de Béthune ***09.71.52.30.78***

ENVIRONNEMENT / HABITAT

Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F.) **:**

du Lundi au Vendredi de 8H à 12H et de 13H30 à 17H30 **03.21.61.54.40**

Déchetterie :

En période d'hiver, ouverture de 10H à 12H et de 14H à 17H30 du lundi au vendredi et le samedi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H.
Renseignements à la C.C.A.F. **03.21.61.54.40**

AIDE JURIDIQUE

Conciliateur (M. Henri GREVET) **:**

Le 4ème mardi de 14H à 16H à la mairie annexe de Molinghem.

Centre d'Information des Droits de la Femme de Béthune :

Le 1er lundi de 14H à 17H, à la Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P) d'Isbergues, sur rendez-vous **03.21.57.98.57**

Guichet d'accès au droit et prévention des litiges de Bruay la-Buissière : *problèmes de voisinage, conflits familiaux, litiges avec un commerçant, votre propriétaire, votre assureur. Aide et conseils gratuits.*
Renseignements **03.59.413.413**
Fax **03.59.410.410**

Association tutélaire du Pas de Calais :
Accompagnement personnalisé de l'adulte et de l'enfant
Le lundi 18 mars de 14H à 16H à la mairie annexe de Molinghem

ANCIENS COMBATTANTS

A.C.V.G. et Souvenir Français :

Le 2ème et 4ème mercredi du mois de 16H à 17H à la maison des associations
sur rendez-vous **03.21.26.53.85**

France Mutualiste :

Le vendredi 22 mars de 13H30 à 17H et à la mairie annexe de Molinghem.